ID: 005-210500583-20230926-ARRETE202326-AR



<u> Arrêté 2023-26</u>

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités.
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- Vu l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- Vu la demande de la société CIRCET CAB4680 de réglementer la circulation afin de réaliser des travaux de remplacement 2 poteaux télécom pour Orange sur la Route des Cols et sur le Rue des Pavis.

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – A compter du 09 octobre 2023 pour une durée de 15 jours, la circulation de tous les véhicules au niveau des poteaux Télécom situés :

- Sur la Route des Cols à la sortie des Fazis,
- > Sur la Rue des Pavis entre les Hodourengs et les Roberts.

pourra être règlementée de la façon suivante :

- Alternat manuel
- > Chaussée rétrécie
- Vitesse limitée à 30km/h

<u>ARTICLE 2</u> – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la règlementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par la société CIRCET CAB4680.

<u>ARTICLE 3</u> – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société CIRCET CAB4680.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20230926-ARRETE202326-AR

<u>ARTICLE 4</u> – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

La société CIRCET CAB4680.

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée. Les archives communales.

> Freissinières, le 26 septembre 2023 Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> > Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1º adjoint au Maire.